SNPHARe

Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, INPH

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, FPSH

Docteur Nicole Smolski *Présidente* | **Docteur Bertrand Mas** *Vice-Président* | **Docteur Yves Rébufat** *Secrétaire Général*

Lyon, le 15 juillet 2010

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports
14, av. Duquesne
75350 PARIS Cedex 07 SP

Objet : Préavis de grève

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national, appelant à la défense des retraites de l'ensemble des praticiens hospitaliers, pour le mardi 7 septembre 2010. Ce mouvement est conforme au 3e alinéa de l'art. 3 de la loi n° 63-777 du 31 juillet 1963 relative à certaines modalités de la grève dans les services publics.

Sous réserve de solutions satisfaisant les personnels concernés, et intervenues dans le cadre des dispositions des articles 1er et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée, la cessation concertée du travail prendra effet le **7 Septembre 2010 à partir de 8 heures, jusqu'au 8 septembre 2010 8 heures**. **Elle concerne tous les soins urgents et non urgents.**

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux exerçant dans les établissements visés les art. L. 6141-2, L. 6161-6 et L. 6411-5 du Code de la santé publique ainsi qu'à l'Etablissement Français des Greffes créé par la loi n° 98-535 du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme (décret d'application n° 99-1143 du 29 novembre 1999).

1. Nous nous associons à la journée nationale de mobilisation pour la défense des retraites, et sommes opposés au report aveugle de l'âge de la retraite à 62 et 67 ans sans tenir compte de la pénibilité propre à nos métiers.

2. Nous voulons que soient résolus définitivement les problèmes spécifiques de la retraite des médecins hospitaliers, notamment la baisse programmée de 30% des retraites liée à la réforme de l'IRCANTEC, dont nous demandons la révision.

- **Le protocole d'accord du 6 juillet 2010 doit être modifié et complété :**
  - **Cotisation sur 100% des émoluments des temps partiels et attachés et proratisation des cotisations IRCANTEC pour les temps partiels et temps réduits.**

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 06 88 07 33 14
tél. 04 72 07 10 17
nicole.smolski@snphar.fr

Département d'Anesthésie Réanimation Pédiatrique
Hôpital de la Timone Enfants
264 rue Saint-Pierre, 13385 Marseille
tél. 06 62 00 60 11
tél. 04 91 38 68 47
bertrand.mas@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital Laënnec - CHU de Nantes
44093 Nantes Cedex 1
tél. 06 86 87 62 76
tél. 02 40 16 53 04
yves.rebufat@snphar.fr

www.snphar.com

    - **Suppression de l'étalement dans le temps des cotisations IRCANTEC sur les primes et les indemnités d'astreinte réalisées dans le cadre de la permanence des soins.**
- **Un accord rapide doit être trouvé pour que les médecins volontaires puissent abonder leur retraite avec leur CET**
- **Pénibilité du travail de nuit : celle-ci doit être reconnue et compensée. Des négociations doivent démarrer fin août avec les organisations syndicales concernées et représentatives.**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la législation précitée, afin de les rendre au respect du droit de grève.

Le SNPHAR-E rappelle que ses membres sauront prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.